

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 JUIN 2008.

L'an deux mille huit, le lundi 9 juin à vingt heures trente minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de Neauphle-le-Château
s'est réuni dans la salle du Conseil Parking de la Place aux Herbes,
après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard JOPPIN, Maire

Etaient présents :

Bernard JOPPIN – Le Maire, Michèle TROIZIER, Philippe LEBLOND, Alain JUND, Marie-Claude GUIDEE, Maurice GAUDIN, Jacques GAURIAU – Maires Adjointes Nadine LE RAY, Sandrine HUET, Jean-Pierre JULLIEN, Hélène DROUSSENT, Mireille DAPOIGNY, Marc LE GONIDEC, Jean-Philippe AZEMA, Jean-Pierre SIMOULIN, Jean-Claude KUENTZ Annick VENANT, Daniel SCHAEFER, Patricia BERCE et Marc LEROY.

Etaient absents, excusés et représentés :

Cécile BLONDEL donne pouvoir à Monsieur Alain JUND
Valentine CHERRIERE donne pouvoir à Madame Hélène DROUSSENT

Etait absente et excusée :

Agnès KRANTZ-HABERBUSH

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du lundi 7 avril 2008.

INDEMNITE DE BUDGET ET DE CONSEIL A MADAME LE PERCEPTEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer, à titre personnel, à Madame Martine ROBERT - Receveur Municipal, une indemnité de Budget et de Conseil à taux plein pour une prestation globale d'assistance et de conseil, pendant toute la durée du mandat.

Les crédits seront prévus chaque année à l'article 6225.

PARTICIPATION AUX PLACES DE STATIONNEMENT

- Vu la délibération du 29 novembre 2004 fixant pour la période, du 1^{er} novembre 2004 au 31 octobre 2005, à 10 249,81 euros, la participation par place de stationnement manquante conformément aux dispositions de l'article L 421 – 3 du Code de l'Urbanisme,
- Considérant que cette participation doit être actualisée chaque année, au 1^{er} novembre, en fonction du dernier indice du coût de la construction connu à cette date, (2^{ème} trimestre de l'année)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe, pour la période du 1^{er} novembre 2007 au 31 octobre 2008, à 12 913,50 euros la participation par place de stationnement manquante conformément aux dispositions de l'article L 421 – 3 du Code de l'Urbanisme.

NOMINATION DU CORRESPONDANT MUNICIPAL DE DEFENSE

Vu la demande du Cabinet du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile concernant la nomination du Correspondant Municipal de Défense, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, nomme Daniel SCHAEFER en tant que correspondant défense de la commune de Neauphle-le-Château.

JURY D'ASSISES - FORMATION 2009

Le tirage a donné les résultats suivants :

- Monsieur Patrick PICHON, né le 15 mai 1952 à Boulogne-Billancourt (92).

- Monsieur Arnaud, René, Maurice ROBILLARD, né le 22 mai 1977 à Versailles (78).
- Madame Nathalie, Madeleine, Andrée BELLANGER, née le 31 mai 1967 à Avion (62)
- Madame Christine BRULE épouse HAMONIC, née le 30 octobre 1954 à Courbevoie (92).
- Madame Audrey ERARD, née le 5 juillet 1977 à Versailles (78).
- Madame Marie-Claire ROUDAUT épouse QUENTRIC, née le 9 janvier 1938 à Vannes (56).

SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE – ADJOINT D’ANIMATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, décide, à compter du 1^{er} juillet 2008 :

- de la suppression d’un poste d’adjoint d’animation 2^{ème} classe,
- et de la création d’un poste d’adjoint d’animation 1^{ère} classe.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Vu la demande de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 8 avril 2008 concernant le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs nous demandant la désignation de 30 neauphléens et 2 habitants de communes avoisinantes, Monsieur Le Maire propose les 32 personnes suivantes, seules 16 seront retenues par la Direction des Services Fiscaux des Yvelines :

Monsieur	Le Maire			78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Madame	BROSSARD	Anne-Marie	Suppléant	78370 PLAISIR
Monsieur	PERRIER	Jean	Titulaire	78640 ST GERMAIN DE LA GRANGE
Monsieur	AUGER	Louis	Titulaire	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Monsieur	BLANQUART	Jean-François	Titulaire	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Monsieur	CAUFMENT	Roland	Titulaire	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Monsieur	COHEN	Harry	Titulaire	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Monsieur	GAURIAU	Jacques	Titulaire	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Monsieur	GILLET	Bernard	Titulaire	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Madame	GIRAULT	Nicole	Titulaire	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Monsieur	GUERRET	Jean-François	Titulaire	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Monsieur	GUIDEE	Philippe	Titulaire	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Monsieur	JOULOT	Serge	Titulaire	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Monsieur	LE GOSLES	Jean-Pierre	Titulaire	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Monsieur	MANCEAU	Claude	Titulaire	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Monsieur	SALABERT	André	Titulaire	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Madame	TESSON	Nicole	Titulaire	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Madame	VERNIER	Anne	Titulaire	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Monsieur	BEDEL	Jean-Claude	Suppléant	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Madame	BELLANGER	Nathalie	Suppléant	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Madame	BLARD	Maryvonne	Suppléant	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Monsieur	CATUTELLE	Denis	Suppléant	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Monsieur	CRON	Georges	Suppléant	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Monsieur	DAPOIGNY	Joël	Suppléant	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Madame	GAUDIN	Maryse	Suppléant	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Madame	JULLIEN	Cécile	Suppléant	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Madame	LIEBLANG	Françoise	Suppléant	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Madame	MOYET	Nadine	Suppléant	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Monsieur	PARAGOT	André	Suppléant	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Madame	PELLE	Françoise	Suppléant	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Monsieur	SIMON	Pierre	Suppléant	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Monsieur	GRAEBER	Patrick	Suppléant	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Monsieur	ARCHET	Jean-Marc	Suppléant	78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU

ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE – CHANGEMENT D’HORAIRES

Vu la lettre du 23 mai 2008 de Monsieur l’Inspecteur d’Académie nous informant des modifications relatives à l’organisation et au fonctionnement des Ecoles maternelles et primaires ; la durée d’enseignement étant ramenée à 24 heures pour tous les élèves sauf ceux en difficultés qui peuvent bénéficier de 2 heures de soutien par semaine.

Pour ce faire, il convient de donner un avis sur les horaires des écoles pour la rentrée scolaire 2008 /2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, décide de modifier les horaires scolaires dans les conditions suivantes :

- Le matin, démarrage de la journée à 8 heures 30 au lieu de 9 heures
- Fin de la matinée, à 11 heures 30 au lieu de 12 heures.
- Le reste sans changement.

Séance levée à 22 heures 30’.

